



Le défi d'institutionnaliser les Espaces de Concertation et de Dialogue Politique

Le défi d'institutionnaliser les Espaces de Concertation et de Dialogue Politique

Rédaction : Jose Flécher

Edition : Danio Darius

Contribution: Ernst Mathurin et Woudy Thomas

Tous droits réservés

@2023

Table des matières

Résumé exécutif	6
Abréviation et acronymes	7
1 CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE ET METHODOLOGIE DE LA CAPITALISATION DES EDCP	8
1.1 Le secteur agricole et sa gouvernance	8
1.2 La pêche peine à se développer	9
1.3 Le sous-secteur élevage, une activité très sous-cotée.....	9
1.4 Une gouvernance agricole exclusive.....	10
1.5 PAGAI, pour une gouvernance agricole inclusive	10
1.6 Méthodologie de la capitalisation	12
1.6.1 Méthodologie de la capitalisation	12
1.6.2 Entretiens directifs et semi-directifs	12
1.6.3 Focus groupe	12
1.6.4 Observations des rencontres de l'équipe de PAGAI avec les ECDP	12
1.7 Méthodologie de la capitalisation	12
2 CONCEPTION, MONTAGE, STRUCTURATION ET DEVELOPPEMENT DES EDCP	13
2.1 Nature des ECDP et acteurs clés de leur mise en œuvre.....	13
2.2 Mission des ECDP	14
2.3 Rôles des ECDP	14
2.4 Montage des ECDP communaux	15
2.5 Structuration et fonctionnement des ECDP communaux	16
2.5.1 La formation.....	17
2.5.2 Développement des ECDP.....	18
3 PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT ET D' ACTIONS COLLECTIVES DES ECDP	18
4 ANALYSE DES RESULTATS DE LA DYNAMIQUE DES ECDP	24
6 DEFIS DE L'INSTITUTIONNALISATION	32
7 RECOMMANDATIONS	34
8 CONCLUSION ET PERSPECTIVES	36

Résumé exécutif

L'approche d'Espace de concertation et de dialogue politique (ECDP) est nouvelle dans le pays. Elle permet, entre autres, aux acteurs du secteur agricole de s'impliquer dans le processus de développement du secteur. Car, la gouvernance agricole locale, telle qu'elle est pratiquée, est caractérisée par une faible relation entre les acteurs (DDA/BAC, universités, fournisseurs de biens et de services, organisations paysannes). Des espaces formels d'échanges, de concertation et de dialogue, autour des questions agricoles, n'existent pas. Si la Table Sectorielle Agricole (TSA) fonctionne sur une base plus ou moins régulière, elle ne sert toutefois, pour le moment, qu'à partager des informations sur les projets et de fait ne permet pas de produire des réflexions sur les problèmes de fond du secteur agricole.

L'approche des ECDP offre aux groupes la possibilité de faire émerger leurs demandes, de trouver des solutions collectivement en mettant à profit les rencontres mensuelles et leur connaissance du milieu. Le premier constat est que les ECDP font preuves d'autonomie dans la recherche des solutions liées aux différents problèmes auxquels font face les communautés respectives. Car les actions menées par les ECDP sont différentes les unes des autres. Ce qui montre que les acteurs développent une certaine inventivité au fur et à mesure qu'ils discutent entre eux. En témoignent le projet de Konbite dans la commune de Les Anglais et le processus de plaidoyer contre le vol de bétail dans les communes de Beaumont et de Roseaux.

Dans cette démarche, les paysans-paysannes identifient collectivement les problèmes qu'ils rencontrent dans leurs pratiques agricoles et, suivant une approche participative, interagissent entre eux pour les prioriser afin, dans certains cas, de trouver des solutions et, dans d'autres, d'exposer les problèmes à l'appréciation des décideurs pour les contraindre à trouver des solutions. Ainsi, l'approche offre aux acteurs-actrices du secteur agricole la possibilité de faire émerger leurs demandes et de trouver des solutions collectivement.

L'une des leçons apprises est qu'avec le dialogue politique/plaidoyer, les autorités et les tenants-les des projets implémentés dans les régions savent ce que veulent les agriculteurs/agricultrices. Ainsi, travailler avec les maires, les Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC), et les Assemblées des Sections Communales (ASEC), les responsables des Bureaux agricoles communaux constitue une grande opportunité pour les structures. Mais ces derniers malheureusement ne disposent pas assez de moyens financiers pour supporter ces structures. En tant qu'initiative citoyenne, les résultats obtenus par les ECDP dans leur démarche visant à résoudre certains problèmes du secteur et porter les autorités à répondre à leurs obligations peuvent inciter une plus grande appropriation par les organisations paysannes. Dans ce présent document, nous allons essayer de faire ressortir les leçons apprises dans la mise en place et le fonctionnement des ECDP. Nous allons aussi mettre l'accent sur leurs forces, leurs faiblesses et les principaux facteurs conditionnant leur mise en place et leur développement tout en faisant à la fin des recommandations pouvant contribuer à leur soutenabilité et leur durabilité.

Abréviation et acronymes

AFP : Agriculture familiale paysanne

AL : Autorité locale

ASEC : Assemblée de section communale

BAC : Bureau agricole Communal

CASEC : Conseil d'administration de section communale

CDC : Conseil de développement communal

Collectif ROPA : Collectif de réseaux d'organisations paysannes

COOP : Coopérative

DDA : Direction départementale agricole

DDMCFDF : Direction départementale du Ministère à la Condition Féminine et des Droits des Femmes

DDMPCE : Direction départementale du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

ECDP : Espace de concertation et de dialogue politique

ECDPSC : Espace de concertation et de dialogue politique de section communale

ECDPC : Espace de concertation et de dialogue politique communal

ECDPD : Espace de concertation et de dialogue politique départemental

GP : Groupement paysannes

ICAE : l'indice global de l'Indicateur conjoncturel d'activité économique

MARNDR : Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural

OF : Organisation de femmes

OJ : Organisation de jeunes

ONG : Organisation non gouvernementale

OPA : Organisation paysanne

OSC : Organisation de la société civile

OTT : Organisation traditionnelle de travail

PAGAI : Programme d'appui à une gouvernance agricole inclusive

PIB : Produit intérieur brut

ROPA : Réseau d'organisations paysannes

TCD : Table de concertation départementale

TCS : Table de concertation sectorielle

TSA : Table sectorielle agricole

1 CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE ET METHODOLOGIE DE LA CAPITALISATION DES EDCP

Le secteur agricole est le plus grand pourvoyeur d'emplois dans le pays. Ce secteur d'activité joue, en ce sens, un rôle important dans l'économie globale du pays. Il contribue, selon la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale (MB), à près de 20% du produit intérieur brut (PIB) et continue de générer plus de la moitié des emplois dans un contexte de forte croissance démographique. Cependant, le secteur souffre d'un faible niveau de productivité.

1.1 Le secteur agricole et sa gouvernance

L'agriculture familiale paysanne est dominante en Haïti. Elle représente 80% de la production agricole du pays et joue en ce sens un rôle fondamental au niveau de la sécurité alimentaire et la création d'emplois. Ce modèle agricole permet aux paysans et paysannes répartis sur tout le territoire de vivre de leur métier en produisant sur des exploitations, à taille humaine, une alimentation saine et de qualité. Il est pratiqué par toutes les catégories de la paysannerie dont une majorité des plus pauvres du pays. Les exploitations agricoles sont caractérisées par un faible accès aux moyens de production et elles sont tributaires, en grande partie de la pluviométrie. Mais le secteur n'est pas que la production végétale. Des sous-secteurs comme la pêche et l'élevage y ont également un poids non négligeable.

L'Agriculture familiale paysanne souffre de plus en plus et les problèmes sont d'ordres divers. Cette crise s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs. D'une part, des facteurs techniques : les agriculteurs n'utilisent jusqu'à présent que des outils rudimentaires, ce qui limite le niveau de préparation du sol et de soin des cultures, générant des niveaux de production bas. De plus, à cause des problèmes fonciers, agraires et d'une forte pression démographique, les exploitations agricoles sont de petites tailles et morcelées (1ha en moyenne), ce qui empêche la création à grande échelle de façons culturales permettant de lutter contre l'érosion. Par conséquence, 50% des terres cultivables sont aujourd'hui en « insécurité foncière ». D'autre part, la fragilité des agriculteurs s'est aggravée à cause d'autres facteurs économiques et environnementaux.

Ce modèle agricole est aujourd'hui en crise : alors que 60% de la population vit à la campagne, le secteur agricole ne couvre que près de 20% du PIB et 48% des besoins alimentaires du pays. L'abaissement des tarifs douaniers au début des années 90 a ouvert la production intérieure haïtienne à une concurrence internationale rude. Par ailleurs, les agriculteurs sont soumis à des prélèvements fixes importants (rentes foncières, taxes, services d'entretien coûteux), impactant directement leur revenu. Malgré ces difficultés, la population rurale dans les mornes comme dans les plaines reste très importante et la paysannerie est aujourd'hui seule capable de mettre en valeur les régions montagneuses et accidentées.

Les paysans/paysannes qui continuent de se consacrer à l'agriculture sont relégués-es au second plan. Ils n'exercent aucune influence sur le présent et l'avenir du secteur. Tout est décidé par les intérêts économiques du secteur import-export, de quelques acteurs d'une agriculture intensive de type semi-industriel et de quelques organismes de financement. Les exploitations familiales paysannes, malgré leurs regroupements en organisations et la mise en réseau n'arrivent pas encore à défendre leurs intérêts pour assurer la sécurité alimentaire et améliorer les revenus des acteurs/actrices concernés-es comme ce fut le cas jusqu'au début de la seconde moitié du vingtième siècle. C'est le même constat au niveau de tous les sous-secteurs agricoles.

1.2 La pêche peine à se développer

Le sous-secteur de la pêche et de l'aquaculture joue un rôle important dans l'économie haïtienne en raison de sa contribution. Pour une production estimée à plus de 16,000 tonnes, Haïti exporte environ 800 tonnes de fruits de mer par an et plus de 52,000 familles vivent de cette activité. Se produisant dans de nombreuses zones des 1700 km des côtes, du pays, la pêche en Haïti est d'une grande pertinence socio-économique car elle génère environ 77.000 emplois à temps plein (MARNDR 2011). La pêche artisanale demeure le principal type de pêche maritime en Haïti.

Mais, comme pour l'agriculture, cette branche d'activité connaît des difficultés énormes. Les activités de pêche restent essentiellement traditionnelles, très peu modernisées et insuffisamment organisées avec seulement 1% des embarcations à fibres de verre et plus de 51% en bois fouillés. Les contraintes au développement durable du sous-secteur de la pêche sont multiples: l'augmentation constante de l'effort de pêche sur le plateau continental très étroit, la dégradation des écosystèmes côtiers, l'utilisation d'engins de pêche et de techniques non adéquats, la faiblesse du système de contrôle et de surveillance concernant l'application des mesures réglementaires sur la pêche.

Les embarcations modestes ne sont pas les seules difficultés attestées. L'on constate également un manque de formation flagrant chez les pêcheurs. En termes de niveau de formation, seulement 1% d'entre eux parvient à fréquenter l'université. 29% ont bouclé leur troisième cycle scolaire et atteint le niveau secondaire tandis que 8% des pêcheurs ont suivi des séances de formation liées à leur champ d'activité.

1.3 Le sous-secteur élevage, une activité très sous-cotée

Au sein d'une exploitation agricole, l'élevage constitue l'essence même de toutes les activités qui s'y réalisent. De plus, le bétail, grand ou petit, est étroitement lié à l'environnement socio-culturel des petits exploitants ruraux pour lesquels l'élevage représente un élément de durabilité et de stabilité économique. Environ 95 % de la production animale est assurée par les petits paysans.

Le développement de l'élevage en Haïti fait face à de nombreuses contraintes. Parmi ces contraintes, on peut citer la faible disponibilité en fourrages, en intrants et infrastructures d'abreuvement, l'accès limité aux soins vétérinaires prophylactiques et curatifs, aux crédits et aux connaissances qui permettraient d'améliorer la productivité. De plus, l'accès aux marchés est difficile et des produits importés sur un marché entièrement libéralisé font une forte concurrence aux produits locaux.

Malgré le rôle déterminant que joue l'élevage dans le fonctionnement de l'exploitation, il est souvent considéré comme une activité secondaire, ceci est dû au manque d'information sur ce que l'élevage peut jouer dans l'économie du pays. Et faute d'une gouvernance agricole inclusive, les exploitants des différents sous-secteurs ne sont guère parties prenantes des grandes discussions qui engagent le secteur dans son ensemble. Seul le ministère de l'Agriculture et quelques partenaires internationaux avec l'aval des importateurs et exportateurs de produits et intrants agricoles et d'un petit groupe d'associations paysannes déterminent ce qui doit se faire dans le secteur.

1.4 Une gouvernance agricole exclusive

Le ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) a la responsabilité d'assurer la coordination des actions de tous les intervenants dans le secteur agricole. Sous les auspices de cette institution, il existe une Table Sectorielle Agricole Nationale (TSAN), où le Ministère rencontre mensuellement les grandes Agences Techniques (FAO, PAM, IICA) et les agences de financement multi et bilatérales. Sur le plan régional, il existe une Table Sectorielle Agricole Départementale et des Comités de Pilotage de projets. Le Ministère demande à toutes les ONG de chaque département, secteur privé, autres institutions intéressées de se retrouver chaque mois dans la TSAN en vue d'échanger sur ce qui se fait dans le secteur agricole. Ces activités permettent également de rencontrer et de travailler avec les représentants des mairies et certaines organisations de paysans et de producteurs. Sur le plan communal, il est difficile de parler de la gouvernance agricole.

La gouvernance agricole locale est caractérisée par une faible relation entre les acteurs (DDA/BAC, universités, fournisseurs de biens et de services, organisations paysannes). Des espaces formels d'échanges, de concertation et de dialogue, autour des questions agricoles, n'existent pas. La Table Sectorielle Agricole (TSA) fonctionne sur une base plus ou moins régulière mais elle sert surtout, pour le moment, d'espace de partage d'informations concernant les projets. Elle ne permet pas encore de produire des réflexions sur les problèmes de fond du secteur agricole. Elle doit être renforcée, notamment sur le plan de la représentativité et de l'inclusion, afin d'y permettre la participation de tous les acteurs, notamment les organisations de femmes, les organisations paysannes traditionnelles, les élus locaux jusqu'aux Conseils d'Administration des Sections Communales (CASEC). Les Comités de Pilotage de projets permettent certes un niveau de contrôle de l'orientation et de la mise en œuvre de ces initiatives. Mais les problèmes de fond ne remontent pas assez au niveau décisionnel. De manière générale, les organisations paysannes n'ayant pas encore l'accompagnement technique et socio-organisationnel nécessaire sont des difficultés à se constituer en réseaux solides. Elles ne sont pas reconnues comme un véritable acteur du secteur agricole, et ne sont pas impliquées dans les prises de décisions. Elles se voient plutôt attribuer un rôle d'exécutant des actions planifiées par les autres acteurs, qui ne valorisent pas leur vision d'accompagner sur le long terme le développement des exploitants-es membres.

1.5 PAGAI, pour une gouvernance agricole inclusive

Ce programme propose une toute nouvelle façon de faire. PAGAI travaille pour une gouvernance agricole inclusive. Cela sous-tend, que la gouvernance telle qu'elle est exercée aujourd'hui pose des problèmes. Elle est exclusive. Trop d'acteurs ne sont pas représentés dans les grandes décisions concernant le secteur. Les grandes décisions qui engagent le secteur ne prennent pas en compte les besoins des vrais acteurs, particulièrement la paysannerie qui porte depuis des décennies l'agriculture familiale paysanne. Elles sont dictées et prises dans la capitale et dans certaines villes par des acteurs influents en termes de poids économique et politique. Et pourtant, ces derniers ne manifestent aucun intérêt pour résoudre la crise qui perdure depuis plus d'un demi-siècle en ce qui a trait à l'agriculture familiale paysanne (AFP). Ils n'incluent pas le secteur paysan dans les démarches ni dans la gouvernance. La mise en place d'une structure capable de réunir les acteurs autour des problèmes réels du secteur et de l'agriculture familiale paysanne s'impose.

Le Programme d'Appui à une Gouvernance Agricole Inclusive a pour mission d'œuvrer en ce sens. Après plusieurs rencontres avec les acteurs du secteur dans sa zone d'intervention et de concert avec eux, il a été décidé de contribuer à matérialiser cette initiative. L'un des objectifs du Programme est d'accompagner les organisations paysannes dans le renforcement de leur gouvernance interne, la valorisation des innovations appropriées et dans leur plaidoyer pour influencer les décideurs politiques et économiques, tout en appuyant le développement de mécanismes de concertation avec les prestataires de services privés et publics. PAGAI a mis une emphase importante sur la gouvernance agricole en impliquant tous les acteurs, notamment les organisations paysannes, concernés par le secteur agricole afin qu'ils soient capables de porter des propositions pour le développement d'une agriculture familiale paysanne viable.

Les interventions du programme tournent autour de quatre composantes clés dans une dynamique de recherche de changement durable dans le secteur.

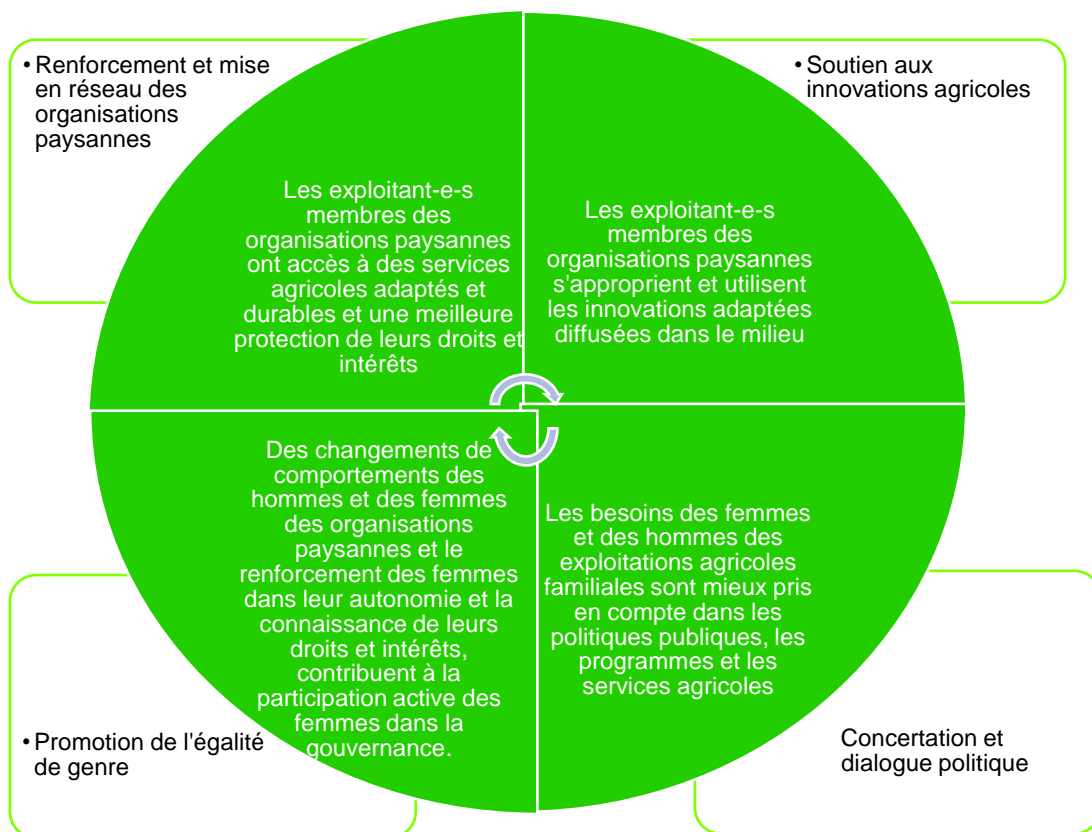


Figure 1 Les composantes du PAGAI

PAGAI est financé dans le cadre de la Coopération Suisse en Haïti et exécuté par le Consortium AVSF-HELVETAS-GRAMIR, en partenariat avec la Direction de l'Innovation du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural. Après la définition des grandes lignes du programme, les responsables ont fait un appel à proposition et ce consortium a été retenu pour l'opérationnalisation du programme. Le consortium a impliqué tous les acteurs dans la reformulation du programme et la réflexion sur sa mise en œuvre. Des ateliers de travail ont été réalisés dans cinq (5) départements du pays avant de choisir le Sud et la Grand'Anse pour la zone d'implémentation de PAGAI notamment, dans quatre (4) communes de concentration : Les Anglais, Chardonnières, Beaumont et Roseaux.

1.6 Méthodologie de la capitalisation

La capitalisation d'une initiative peut être comprise comme un processus systématique pour identifier les connaissances et/ou savoir-faire spécifiques développés par un projet ou un programme afin d'analyser, d'expliquer et de modéliser l'expérience pour la partager et permettre la réplication par d'autres. C'est un processus d'apprentissage qui prépare aux changements et au partage.

1.6.1 Méthodologie de la capitalisation

La capitalisation de l'expérience des espaces de concertation et de dialogue politique (ECDP) a débuté par une revue de littérature des principaux documents du Programme d'Appui à la Gouvernance Agricole Inclusive (PAGAI). Divers travaux documentés disponibles concernant le secteur agricole ont été analysés notamment les documents relatifs à la question de gouvernance du secteur.

1.6.2 Entretiens directifs et semi-directifs

Pour la collecte de données, on a procédé à des entretiens directifs et semi-directifs. Comme les questions étaient prédéfinies, cela a permis d'avoir des réponses précises sur certains aspects concernant la conception, le montage, la structuration et le développement des ECDP. Ces séances de travail ont également permis de comprendre l'importance de ces structures et le niveau d'implication des acteurs du secteur dans le processus.

1.6.3 Focus groupe

Dans le cadre de ce travail, on a également procédé à des discussions en groupe sur des points spécifiques. Ainsi, les instances des ECDP : comités d'animation, les secrétariats, certaines commissions et des associations paysannes ont été rencontrés dans le but de collecter des données sur des aspects particuliers et l'interaction entre les personnes qui constituent ces groupes étaient la meilleure formule pour y parvenir en ce sens que les uns pouvaient compléter les réponses apportées par les autres sur bien des aspects.

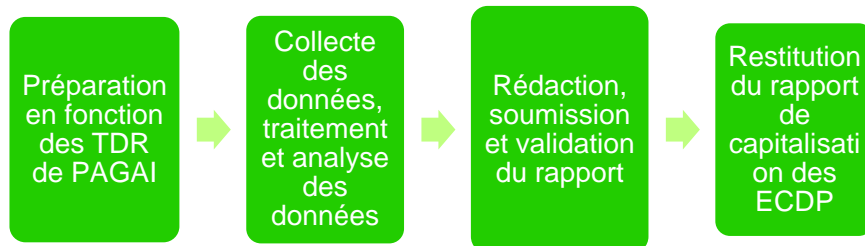
1.6.4 Observations des rencontres de l'équipe de PAGAI avec les ECDP

On a également pris part à des rencontres de travail entre l'équipe de PAGAI et les différents ECDP. Cela nous a permis de comprendre la dynamique à travers les interactions et le niveau de compréhension et d'engagement des acteurs dans les structures.

1.7 Méthodologie de la capitalisation

À l'issue de ces travaux, on a pu produire le rapport de capitalisation sur les Espaces de Concertation et de dialogue politique (ECDP) en vue de leur appropriation par l'ensemble des acteurs dans le secteur agricole dans une logique de réplication de la démarche. L'autre objectif également poursuivi à travers ce document est de promouvoir les ECDP comme levier pour une gouvernance inclusive du secteur agricole.

Ce travail est ainsi effectué en quatre étapes à savoir : 1) la préparation en fonction des TDR de PAGAI ; 2) la collecte des données, le traitement et l'analyse des données ; 3) la rédaction, soumission et validation du rapport ; 4) la restitution du rapport de capitalisation des ECDP.



2 CONCEPTION, MONTAGE, STRUCTURATION ET DEVELOPPEMENT DES ECDP

La gouvernance du secteur étant exclusive, il y a une faible relation entre les principaux acteurs et actrices de la chaîne de valeur agricole tels ; les directions départementales agricoles, les fournisseurs de biens et services agricoles, les organisations paysannes, les commerçants et exportateurs des produits agricoles, les transporteurs, les centres de recherches et les institutions financières. Ce qui sous-tend qu'il n'y a pas vraiment d'espaces formels d'échanges, de réflexion et de concertation, autour des questions agricoles. La Table Sectorielle Agricole (TSA) départementale ou nationale est surtout un espace de partage d'informations sur les projets. Les problèmes de fond du secteur ne sont, alors, pas débattus dans aucun espace décisionnel ni dans les sections communales, les communes, les départements ni même au niveau national.

Tenant compte de la mission conférée à PAGAI par l'entente entre l'État haïtien et la Coopération Suisse en Haïti, le programme a entre autre un mandat dans sa zone d'intervention pour appuyer les acteurs et actrices du secteur dans la mise en place des structures représentatives et inclusives permettant la participation de toutes les parties prenantes, notamment les organisations paysannes traditionnelles et de femmes, dans des réflexions, des concertations et des propositions en vue d'agir durablement sur les problèmes structurels liés à la crise agricole et la gouvernance du secteur.

2.1 Nature des ECDP et acteurs clés de leur mise en œuvre

Les espaces de concertation et de dialogue politique (ECDP) sont des lieux importants pour les échanges, la concertation et l'élaboration de propositions alternatives en vue d'une meilleure gouvernance du secteur dans la perspective du développement concerté et participatif d'un système agricole capable d'améliorer la performance de l'agriculture haïtienne. Dans sa zone d'intervention, les communes de Les Anglais, Chardonnières, Roseaux et Beaumont, PAGAI devait contribuer à la mise en place sur une base participative des ECDP à trois niveaux : section communale, commune et département.

Le travail d'identification des acteurs clés du secteur était une prémisse à la mise en place des ECDP. L'identification des actrices et acteurs les plus représentatifs du système agricole nécessite de tenir compte de leur fonction et complémentarité dans la reproduction, le développement et la gouvernance du système agricole. En ce sens : Les producteurs et productrices assurent le développement des facteurs de production ; Les unités de transformation, les commerçant.e.s, les maisons d'exportation et les transporteur.e.s valorisent la production ; Les organisations et institutions de crédit facilitent l'accès au financement ; Les ONG, les prestataires et les universités assurent la fourniture des services techniques d'encadrement, d'accompagnement, d'accès aux intrants, de recherche et d'innovation ; Les acteurs étatiques concourent à l'établissement des politiques de régulation et sont les premiers responsables de la gouvernance du système au niveau central et déconcentré.

Dans le système agricole, ces divers acteurs et actrices ont des intérêts et des positionnements différents et même divergents. Mais la concertation et le dialogue politique entre eux sont fondamentaux pour sortir le système agricole de sa crise structurelle et garantir une gouvernance agricole inclusive.

2.2 Mission des ECDP

La mission des ECDP est de contribuer à l'instauration d'une gouvernance agricole inclusive et participative dans les départements du Sud et de la Grand'Anse. Elle implique d'encourager les organisations paysannes dans l'établissement de partenariats et d'alliances stratégiques en vue du développement de la concertation, de la négociation et du dialogue politique pour l'amélioration de l'agriculture familiale paysanne. Elle nécessite que les pouvoirs publics au niveau central, déconcentré et local comprennent les enjeux du dialogue et de la négociation avec les autres acteurs et actrices du secteur et qu'ils assument leurs responsabilités dans la définition et la coordination des politiques publiques, programmes et projets agricoles.

En aucun cas, les espaces de concertation et de dialogue politique n'auront à établir, exécuter ni financer des projets ou programmes agricoles. Ils se garderont de remplacer le pouvoir local ou l'administration déconcentrée dans l'exercice de ses fonctions.

2.3 Rôles des ECDP

Les ECDP ont pour rôle de :

1. S'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs clés dans la gouvernance du secteur ;
2. Animer et alimenter des débats sur les problèmes fondamentaux, les besoins et les enjeux du secteur agricole plus particulièrement de l'agriculture familiale ;
3. Être des lieux d'échanges, de concertation et de propositions sur le développement durable et équitable du système agricole ;
4. Initier et appuyer des plaidoyers pour l'établissement d'une politique agricole de réhabilitation et d'émancipation de la paysannerie haïtienne ;

5. Susciter et favoriser des initiatives alternatives de renforcement de l'agriculture familiale ;
6. Faciliter le dialogue politique et des négociations entre les protagonistes du secteur ;
7. Renforcer la pertinence et l'efficacité des interventions dans le secteur, en facilitant la priorisation des besoins/actions et en permettant une meilleure coordination

Les ECDP sont fondamentalement des lieux d'apprentissage de démarche d'analyse et de débat sur le système agricole en vue de plaidoyers constructifs autour de la réhabilitation et du développement de l'agriculture familiale paysanne.

2.4 Montage des ECDP communaux

Après l'élaboration et la validation du document de cadrage des ECDP, PAGAI a décidé de concert avec le Comité de Pilotage du programme de faciliter la mise en place des ECDP à deux niveaux : communal et départemental. Pour ce, il a effectué un travail de sensibilisation des acteurs et actrices sur l'importance de la concertation et le dialogue politique dans l'amélioration de la gouvernance du secteur. Il a appuyé dans les communes de concentration des rencontres (avec des représentants et représentantes des différents types d'acteurs), de réflexions critiques sur la crise agricole et l'établissement participatif d'une cartographie des actrices et acteurs impliqués dans la gouvernance du système, notamment celles et ceux intervenant dans les deux départements d'intervention de PAGAI.

Les organisations paysannes (GP, COOP, OF, OJ, OTT, ROPA et Collectifs (ROPA) sont accompagnées dans l'identification et l'analyse du rôle et de la position des acteurs et actrices, ainsi que de leurs forces et faiblesses, dans le but de comprendre leurs poids et potentielles influences sur le secteur agricole.

Les organisations paysannes sont renforcées pour pouvoir se concerter entre elles et développer la concertation avec d'autres acteurs, tels que les centres de recherches, les fournisseurs de biens et de services et les pouvoirs publics, etc., autour des problèmes du monde rural en général et de l'agriculture familiale paysanne en particulier.

Le programme a accompagné les pouvoirs publics, au niveau local (maires et CASEC) et départemental (DDA, DDMPCE, DDMCFDF, etc.) dans une réflexion sur les tenants et aboutissants des espaces de concertation et de dialogue politique afin qu'ils soient en confiance dans la création et l'animation des ECDP comme lieu de débats et de propositions sur le système agricole et sur les thématiques susmentionnées.

Ainsi, on retient six étapes dans le montage de l'ECDP communal



Figure 2 Etapes de montage d'un ECDP

Les ECDP communaux sont développés et renforcés en quatre phases :



Une particularité importante à signaler est que les femmes sont représentées dans toutes les instances des ECDP communaux.

2.5 Structuration et fonctionnement des ECDP communaux

L'organisation des ECDP s'est fait sur une base assez simple en quatre (4) instances : une assemblée générale ; un comité d'animation de 3 membres avec au moins une femme ; un secrétariat de 3 membres avec au moins une femme ; trois (3) à cinq (5) commissions liées aux problématiques fondamentales du système agricole dans les communes. L'espace de concertation communal est porté par la mairie. Il est animé à tour de rôle par le représentant ou la représentante de la municipalité, les délégués des réseaux d'organisations paysannes (ROPA)

et du BAC. Les délégués membres se donnent corps et âme pour le bon fonctionnement des espaces.

Plus de 80% de l'effectif total de ces structures répond toujours présents dans les assemblées. De plus, les commissions se réunissent régulièrement malgré les difficultés liées aux moyens financiers et la distance séparant les sections communales notamment dans les communes de Chardonnières et de Roseaux. Les échanges se font de manière démocratique avec un modérateur ou modératrice pour empêcher qu'un délégué membre monopolise le temps et assurer qu'un consensus soit trouvé dans les discussions contradictoires.

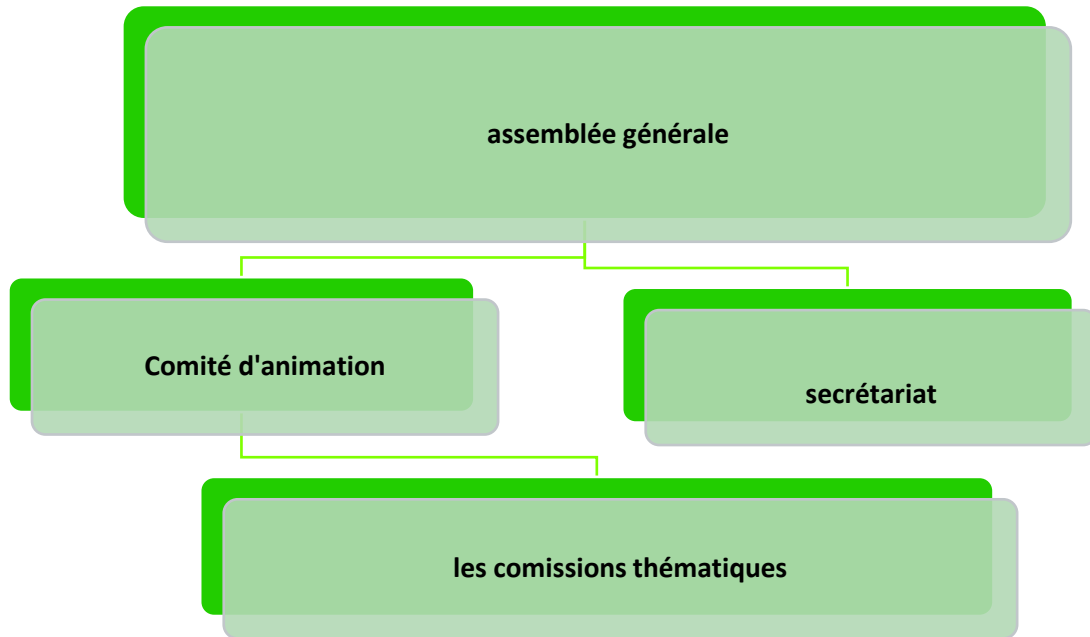


Figure 3 Organigramme des ECDP

2.5.1 La formation

La formation est à la fois utilisée comme outil d'adaptation et de changement. Dans les quatre communes de mise en œuvre des ECDP, des séances de formation ont été tenues sur différentes thématiques (sensibilisation, concertation, animation, plaidoyer, négociation, mobilisation, rapportage de réunion, diagnostic agricole, etc.) en liens avec le travail des ECDP. L'objectif visé par ce processus de formation est de permettre aux participants et participantes d'acquérir les connaissances et savoir-faire pour remplir efficacement leur mission au sein des comités et commissions. Dans les différentes instances, les membres ont la capacité de préparer des rencontres, soumettre un agenda de travail, diagnostiquer avec les paysan-ne-s les problèmes agricoles et les prioriser afin de choisir ceux sur lesquels il faut mener une réflexion approfondie afin de définir des propositions concrètes et entamer des démarches nécessaires en vue de la résolution du problème au niveau de la commune.

2.5.2 Développement des ECDP

Dans les espaces de concentration, PAGAI a appuyé un processus de réflexion-action avec les délégués des différentes branches du secteur agricole sur les grands problèmes et défis des exploitations familiales paysannes. Ces actrices et acteurs ont développé une nouvelle compréhension de la problématique du secteur et sont capables d'analyser les faiblesses des interventions généralement réalisées dans leur zone respective.

Ils ont compris la nécessité de s'organiser et ont, effectivement, mis en place un espace communal de concertation et de dialogue politique qui, après un processus de renforcement de capacités, se positionne comme force de proposition et se donne la mission d'œuvrer ensemble pour une gouvernance agricole reposant sur la participation de toutes et tous, ne laissant donc de côté aucun-e acteur/actrice. Les 4 espaces communaux appuyés ont animé des réflexions dans les sections communales et les bourgs des communes de concentration autour de thèmes prioritaires dont : la gouvernance agricole, la réhabilitation de l'AFP, la production végétale, l'élevage, le financement agricole, la transformation et la pêche afin d'aboutir à des propositions. Un document de propositions est disponible dans chaque ECDP communal.

Les ECDP sont maintenant porteurs de plusieurs propositions pour l'amélioration de certains problèmes clés de l'agriculture familiale paysanne dans les différentes communes de concentration. Les tentatives pour mettre en place un espace de concertation et de dialogue politique au niveau départemental n'ont pas donné de résultats. À défaut de cela, le programme a essayé d'animer, particulièrement dans le Sud, des débats sur la crise agricole dans les Tables sectorielles agricoles. Il n'y a pas eu d'avancées significatives dans ce chantier non plus. Vu la situation sociopolitique actuelle, cela ne semble pas être la priorité de certains acteurs départementaux clés du secteur (ONG, DDA). Mais ceci a des conséquences sur le travail des ECDP communaux qui devraient utiliser le « canal » départemental pour faire remonter leurs propositions.

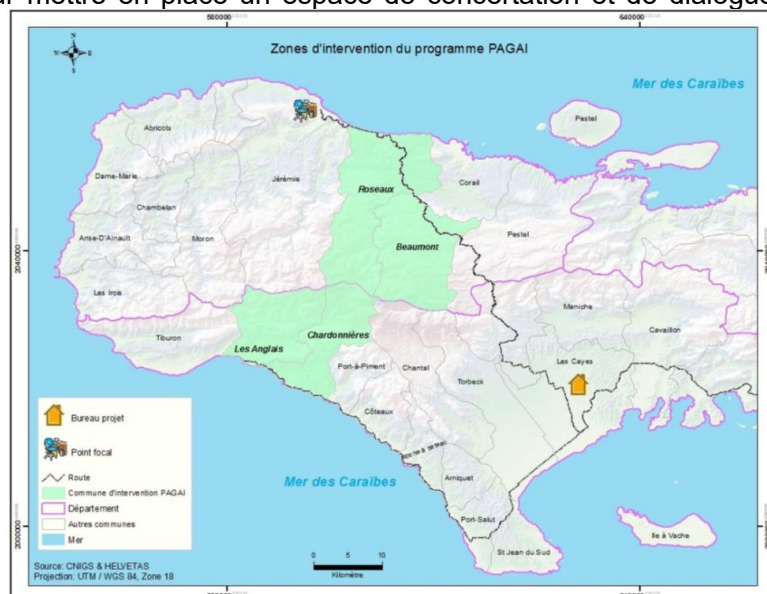


Figure 4 Zones d'implémentation des ECDP

3 PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT ET D' ACTIONS COLLECTIVES DES ECDP

Les espaces de concertation et de dialogue politique (ECDP) sont des lieux importants pour les échanges, la concertation et l'élaboration de propositions alternatives en vue d'une meilleure

gouvernance du secteur dans la perspective du développement concerté et participatif d'un système agricole capable d'améliorer la performance de l'agriculture familiale paysanne.

Les 4 ECDP communaux se sont structurés. Les acteurs/actrices ont mis en place les différentes commissions devant travailler sur les thématiques jugées prioritaires. Chaque ECDP a mis en place 4 à 5 commissions ayant pour mandat de réfléchir sur des questions en lien avec l'agriculture familiale paysanne notamment la production végétale, l'élevage, la pêche, le financement agricole et la gouvernance du secteur. Des séances de formation ont été tenues sur des thématiques ayant rapport aux travaux des commissions et les autres sous-structures des ECDP afin qu'elles puissent animer des réflexions dans les sections communales comme dans les bourgs et, avec l'appui du programme et de compétences externes, transformer ces réflexions en des propositions pourraient être mises en œuvre par les acteurs/actrices locaux-les. Si les interventions dépassent leur capacité, elles dernières seront remontées au niveau départemental et/ou national. Il importe de noter que, pour accélérer le travail des ECDP communaux, PAGAI a renforcé son équipe en recrutant un animateur-facilitateur dans chaque commune d'intervention, avec la fonction principale d'assister les Espaces de concertation.

Tout le travail des ECDP se fait dans la plus grande transparence. Le processus de construction et d'apprentissage est propice à la recherche de solutions collectives et au processus d'autonomisation. Il s'agit ainsi, dans le paysage haïtien, d'une approche participative et inclusive qui est exigeante en temps et en échange par rapport à d'autres approches plus verticales. Elle requiert que les acteurs et actrices, issus de sous-secteurs différents et dont les objectifs sont le plus souvent différents, en aient une bonne compréhension et soient pleinement en accord avec les principes, la démarche et les objectifs visés à travers les ECDP. Ce qui montre encore une fois l'importance des formations, coaching et appui-conseil.

Les 4 espaces de concertation et de dialogue politique appuyés ont animé des réflexions dans les sections communales et les bourgs des 4 communes autour de thèmes prioritaires afin d'aboutir à des propositions. Un document de propositions sur des problèmes clés est disponible dans chaque ECDP communal.

Dans une vision systémique, les espaces de concertation permettent de jeter les bases d'un système de gouvernance agricole inclusive où l'État jouera efficacement son rôle de régulation, de coordination et de mobilisation des fonds et où les autres acteurs, particulièrement les organisations paysannes, seront impliqués dans la définition des mesures, programmes et politiques sectoriels.

3.1 Particularités des ECDP

L'habitude de travailler en association est un atout important. En témoignent des processus qui ont démarré au même moment et dont le temps de montage est bien différent d'un ECDP à un autre. C'est le cas de Chardonnières et de Les Anglais. Les deux processus ont démarré simultanément, avec l'accompagnement soutenu du même facilitateur, et la même méthode de travail, pourtant un écart énorme a été observé dans la compréhension et la mise en place de la structure.

Le montage de l'ECDP de Les Anglais a été plus facile. Peut-être à cause des mécanismes de travail en équipe de certains acteurs/ actrices de cette commune. Ils étaient plus entrain à des interventions de ce genre. Il ne fallait que renforcer le mécanisme de travail entre eux. La plus

grande réussite est de mettre sur une même table tous les acteurs et actrices évoluant dans le secteur agricole, malgré leurs divergences, malgré leurs différences, ils se sont mis d'accord pour travailler ensemble sur des problèmes agricoles communs. Ils commencent à développer des mécanismes leur permettant de surmonter et de résoudre certains problèmes agricoles. Comme l'organisation des Konbit à un moment où il n'est pas facile d'inciter les agriculteurs-trices haïtien-ne-s à faire du volontariat comme dans les décennies passées.

La formation, le coaching et l'appui-conseil sont au centre de cette initiative. Les modules de formation ont été préparés suivant le besoin des acteurs. Le renforcement des capacités de dialogue et de négociation des organisations paysannes favorise leur participation progressive dans le processus de décisions en lien avec le secteur agricole, en vue de la prise en compte des besoins réels des exploitations agricoles paysannes.

La présence des autorités locales est très importante dans ce processus. A Les Anglais, Beaumont et à Roseaux, les agents intérimaires font partie intégrante des structures. Les responsables des Bureaux agricoles communaux sont également partie prenante. Ce qui constitue un point positif dans la prise de certaines décisions. À Chardonnières, à défaut d'un maire ou d'un agent intérimaire, c'est le directeur général de la Mairie qui y participe en plein. Sa participation semble donner plus de garantie sur la durabilité de l'ECDP. Cela devrait contribuer à dynamiser les espaces de concertation et de dialogue politique, faciliter la coordination des interventions dans le secteur agricole, la participation de tous les acteurs et actrices dans la gouvernance du secteur et la prise en compte de mesures et de politiques publiques répondant aux réalités de l'agriculture familiale paysanne sans oublier de jeter les bases de la durabilité de ces entités. Ainsi, le choix des thématiques prioritaires sont faits par les actrices et acteurs eux-mêmes. Et ces dernières tiennent compte des problèmes majeurs et réels du secteur agricole dans les zones couvertes par l'ECDP.

3.2 Le travail des ECDP de Beaumont et de Roseaux sur la concrétisation des propositions agricoles

Les espaces de concertation de Roseaux et de Beaumont développent une synergie dans leur façon de fonctionner. Leur rapprochement géographique le permet. De plus, ils ont priorisé des thématiques quasi similaires : agriculture paysanne familiale axée sur la production végétale, crédit agricole, élevage et gouvernance agricole. La seule différence réside dans le fait que l'ECDP de Roseaux a décidé de mettre beaucoup l'accent sur la pêche tandis que celui de Beaumont a choisi la transformation. Ensemble, ils ont déjà organisé un atelier pour approfondir et définir des stratégies spécifiques sur des aspects liés à l'élevage et à l'AFP axée sur la production végétale.

Suite à l'organisation de l'atelier conjoint, ces ECDP ont mis en place deux sous-commissions pour définir et conduire des actions de dialogue politique/plaidoyer. Une sous-commission sur le vol de bétails et l'autre sur la production et la consommation des produits locaux avec des membres provenant respectivement de la commission d'élevage des deux espaces de concertation et de la commission d'agriculture familiale paysanne axée sur la production végétale.

Il importe de souligner que les quatre ECDP de Roseaux, de Beaumont, des Chardonnières et de Les Anglais sont parties prenantes, avec d'autres acteurs et actrices du secteur agricole (ABCP, Caisses d'épargne et de crédit, ROPA, etc.), d'une initiative consistant en l'élaboration et

la mise en œuvre concertée d'un manifeste stratégique pour un système de crédit agricole adapté dans les deux départements.

3.2.1 Combattre le vol de bétails

L'élevage est l'une des principales activités génératrices de revenu pour les exploitations agricoles dans les départements du Sud et de la Grand'Anse. C'est une activité économiquement rentable, socialement utilitaire et surtout, une véritable contribution à la sécurité/souveraineté alimentaire. Malheureusement, depuis plus de trente ans, concomitamment à la crise politique et l'affaiblissement de l'État, on assiste à une généralisation du vol de bétail, particulièrement des bovins et caprins. Ce qui constitue une menace pour le développement du système de production agricole et la sécurité alimentaire en Haïti. Le vol a littéralement chamboulé les exploitations agricoles sous les regards, certaines fois, complices des autorités en place, alors que le cadre juridico administratif et les dispositions techniques existent pour combattre ce fléau.

Dans la législation haïtienne, le vol est bel et bien qualifié comme une infraction pénale. Les articles 324 à 333 du code pénal prévoient les différentes sanctions applicables au vol selon sa nature et les circonstances dans lesquelles il a lieu.

Depuis 2013, le ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural a mis sur pied un système d'identification du bétail. L'identification des bœufs par des boucles d'oreille et un carnet de vaccination qui a permis de diminuer drastiquement le vol du bétail et de jeter les bases d'un programme de traçabilité.

En attendant une réforme en profondeur du code rural d'Haïti et de l'adoption de projets de lois sur la sécurité sanitaire, le Gouvernement a publié au journal officiel, en date du 4 août 2015, un arrêté ministériel signé du Ministre du MARNDR qui régleme les conditions d'identification, vaccination, déplacement et contrôle de l'abattage des bovins. Mais ces dispositions ne sont appliquées que partiellement.

Les ECDP des Roseaux et de Beaumont, fort de toutes ces informations et avec la sous-commission vol de bétail comme fer de lance, demandent avec insistance à l'État de remplir sa mission sur cet aspect important pour l'avenir de l'élevage.

Une action de dialogue politique vers un plaidoyer contre le vol de bétail est lancée à fond. Plusieurs initiatives articulées et combinées sont en cours : i) des concertations avec les organisations paysannes pour une mobilisation citoyenne ; ii) des rencontres de travail avec les agents intérimaires pour des dispositions administratives communales ; iii) des échanges avec la Police et la Justice pour faire appliquer et respecter la loi ; iv) des rencontres de travail avec la Direction départementale agricole de la Grand'Anse pour la mise en application de l'arrêté du 15 août 2015 ; v) les Bureaux agricoles communaux sont sollicités et se sont engagés à faire le pont avec la DDA et coordonner au niveau de la municipalité les activités techniques spécifiques.

Ce processus de dialogue politique/plaidoyer contre le vol de bétails commence à constituer son actif non seulement dans les deux communes mais également dans les zones avoisinantes. Car ils ont impliqué les communes proches de Corail et de Pestel dans la démarche, et ils ont été visités les autres communes de la Grand'Anse pour concerter et s'entendre sur la vigilance nécessaire sur la question. Des dispositions administratives, techniques et judiciaires sont en train d'être prises afin de limiter, voire, de freiner le vol de bétails dans ces deux communes et dans

d'autres zones avoisinantes. Le fait que les autorités départementales se montrent jusqu'à date impliquées dans la démarche, les acteurs au niveau de ces ECDP espèrent que le travail aura des incidences sur le département où le vol de bétail devient monnaie courante.



« Je ne suis pas vraiment au courant de l'existence d'une telle structure dans la commune. Mais si les acteurs s'évertuent vraiment à enjoindre les autorités à sévir contre les voleurs de bétail, je leur donne une fière chandelle car le travail est louable. Avec l'argent récolté de ma petite ferme d'ignames, j'ai acheté une chèvre. C'était mon seul espoir dans cette période de sécheresse et on me l'a volé. C'est toute mon économie qui est volatilisée en un clin d'œil. Ainsi, je ne comptais plus m'adonner à l'élevage. Mais si les autorités prennent à cœur ce problème, qui sait si je ne recommencerai pas. La question de la sécurité du bétail est selon moi l'une des contraintes majeures pour le développement de cette filière ». - **Néhémie Pierre, Membre de l'Association des Femmes pour le Développement de Beaumont.**

3.2.2 Production et consommation des produits locaux

Les crises politiques à répétition ont eu des incidences négatives sur l'approvisionnement des denrées alimentaires dans plusieurs départements du pays notamment, dans le grand Sud, à cause du blocage la route Nationale #2 au niveau de Martissant imposé par des gangs armés. Une situation qui paralyse la circulation des personnes et des marchandises à la sortie sud de Port-au-Prince. Le régime alimentaire d'une frange importante de cette population est constitué, depuis près de deux décennies, en grande partie des produits importés. Malgré une production assez considérable dans ces zones, une partie importante de la population se trouve en phase 4 de l'IPC de l'insécurité alimentaire, phase correspondant à une insécurité alimentaire aiguë à un niveau critique. Le changement observé dans les habitudes de consommation a été pointé du doigt comme le principal facteur de cette situation sans négliger la crise agricole entraînant une baisse de la production et de la politique tarifaire des produits agricoles provenant de l'étranger.

Les ECDP de Beaumont et des Roseaux, à travers la sous-commission de production et consommation de produits locaux ont conduit une campagne de sensibilisation auprès de plusieurs associations et réseaux d'organisations paysannes pour les inciter à réfléchir sur les conséquences de l'aliénation alimentaire en cours depuis plus d'une vingtaine d'années et les encourager à consommer les denrées produites et disponibles localement. Ce qui, selon certains membres de ces ECDP, commence à donner les résultats escomptés.

Dans ce sens, comme il est le cas pour le vol de bétail, la sous-commission production et consommation de produits locaux avec l'appui de PAGAI a organisé un atelier de travail sur ce problème avec des représentant-e-s de tous les acteurs du secteur pour préparer un processus de dialogue politique/plaidoyer sur ce dossier. Les grandes lignes du document de cadrage sont élaborées. L'apport des autorités au niveau départemental et local et mêmes des agences

internationales sera, à cet effet, sollicité. Les éléments pour le dialogue avec les autorités départementales des divers ministères concernés sont aussi préparés.

3.3 Les ECDP de Chardonnières et de Les Anglais

Les deux ECDP des communes côtières et voisines, de Chardonnière et de Les Anglais ont des ressemblances sur bien des aspects. L'agriculture familiale paysanne est mise en avant avec une projection sur le crédit agricole adapté et la disponibilité des intrants agricoles dans la commune. Ces espaces de concertation ont priorisé et ont chacun mis en place une commission portant sur la gouvernance, l'agriculture familiale paysanne axée sur la production végétale, l'élevage et la pêche.

Comme les ECDP de la Grand'Anse, ces espaces de concertation de la Côte Sud sont parties prenantes, avec d'autres acteurs du secteur agricole, d'une initiative collective en vue d'une mobilisation sociale pour un système de crédit agricole adapté aux conditions de travail en milieu rural.

3.3.1 Promouvoir le konbit comme alternative au manque de main d'œuvre agricole

Le travail de réflexion-proposition conduit par l'ECDP de Les Anglais sur l'agriculture dans les sections communales et le bourg de la commune a montré qu'il y a un sérieux problème de disponibilité de main d'œuvre dans toutes les exploitations agricoles de la zone. La proposition qui en est ressortie, est de retourner avec le Konbit comme mode d'échange de travail pour mettre en valeur les terres agricoles. L'ECDP à travers ses divers acteurs membres a mené toute une campagne de sensibilisation pour un retour avec le Konbit.

Le Konbit est une forme d'organisation traditionnelle du travail en Haïti construite autour d'une philosophie basée sur l'entraide et le vivre-ensemble des paysans. C'est un espace où les paysans se dépouillent de tous leurs intérêts personnels pour aller prêter main forte à l'autre. Ceux qui participent à un Konbit ne sont pas rémunérés. Ils sont plutôt motivés par la fierté d'aider leur voisin. Longtemps abandonnée par les agriculteurs de Les Anglais, avec le travail de l'ECDP, cette pratique de mise en commun refait surface dans le milieu paysan de la commune et commence à donner des résultats prometteurs. En plus de travailler ensemble, les konbitistes s'organisent afin de faire un peu d'économie. Comme il s'agit d'un Konbit spécial revu et amélioré, dans chaque Konbit, il y a un mutuel spécial, qui permet d'économiser et de prêter de l'argent aux membres. C'est ainsi, à raison que Thomas Lalime Ph.D présente ce mécanisme d'échange de travail comme une autre forme de coopérative dans le milieu haïtien.

C'est une philosophie basée sur les socles de l'entraide et du vivre-ensemble des paysans. Certains sociologues voient dans cette pratique une alternative au laxisme du secteur agricole. Et l'espace de concertation et de dialogue politique de Les Anglais entend faire la promotion dans les trois sections communales afin de redonner vie à la mise en valeur des terres dans le cadre de l'agriculture familiale qui peine à trouver un second souffle. Et pour l'instant, il est sur la bonne voie, car les autres acteurs et les organisations paysannes voient bien les enjeux et les côtés positifs de cette démarche.

4 ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA DYNAMIQUE DES ECDP

4.1 Forces des ECDP communaux

La force des Espaces de concertation et de dialogue politique réside surtout dans la méthodologie utilisée à la fois dans le montage, le fonctionnement et le développement de ces structures. Il s'agit d'une méthodologie participative. Il y a un processus d'échange permanent entre les acteurs/actrices de la société civile et les autorités locales. Ces échanges se font généralement sans contraintes. A travers ces structures, un effort est en train d'être fait par les actrices/acteurs agricoles pour mieux identifier les problèmes clés du secteur dans leur commune et déceler ou entamer la démarche en vue de leur résolution.

Des pas sont faits dans le processus en termes de concertation. Les instances de l'ECDP ont pu rencontrer les acteurs/ actrices des différents sous-secteurs du système agricole et expliquent le processus. Grâce à ce travail, l'on commence à comprendre la mission et le rôle de l'ECDP à travers les quatre communes. Un débat permanent est tenu sur le secteur agricole et plusieurs thématiques sont abordées. Ainsi la relation entre les autorités communales et la société civile, notamment les organisations paysannes, se renforcent à bien des égards. L'ECDP représente un interlocuteur permanent pour les autorités locales. C'est même plus que ça dans la mesure où certaines autorités font partie intégrante de ces structures et jouent leur rôle assez bien. En témoigne ce qui se passe dans la commune de Les Anglais où les assemblées générales se font régulièrement dans les locaux de la mairie et l'un des maires y joue les premiers rôles.

Ainsi, avec l'appui de PAGAI, les Espaces de Concertation et de Dialogue Politique permettent aux acteurs/actrices du système agricole communal de commencer à mieux appréhender la problématique du secteur, d'identifier certains problèmes de fond de l'agriculture familiale paysanne haïtienne. Les dynamiques de concertation et de dialogue stimulées par PAGAI ont permis à des actrices/acteurs divers-es de travailler ensemble sur une vision commune, en lien avec la gouvernance du secteur agricole de leur commune respective et à se concerter autour des actions prioritaires à envisager pour améliorer les conditions de fonctionnement des exploitations agricoles.

4.2 Faiblesses des ECDP communaux

Entre la concertation, le dialogue politique et le plaidoyer qui constituent la toile de fond des ECDP, il y a jusqu'à date un écart. Car si de grandes avancées ont été observées dans les deux premiers, le constat est différent pour le troisième. Tenant compte des difficultés liées à la crise politique du pays, à la réduction du temps de mise en œuvre du programme et de l'établissement des ECDP, PAGAI de concert avec les parties prenantes concernées a priorisé deux processus de plaidoyer : la promotion de l'agriculture familiale paysanne et un système de crédit agricole adapté aux conditions du milieu rural. Ces deux plaidoyers mettent en branle tous les actrices et acteurs partenaires de PAGAI y compris les ECDP qui sont impliqués dans ces dynamiques. Mais ces 2 plaidoyers sont encore à l'étape III et IV d'un processus de plaidoyer formel dans la mesure que dans les deux cas, les problèmes ont été identifiés et les acteurs/actrices sensibilisés-es.

Aussi dans le cadre de ces deux plaidoyers, des propositions d'actions ont été faites et les résultats escomptés clairement signifiés.

Les membres des ECDP sont formés en plaidoyer, dialogue politique et négociation. Mais, tenant compte de leur manque d'expérience, tout indique que les espaces de concertation communaux ne sont pas encore assez outillés méthodologiquement ni assez renforcés organisationnellement pour conduire seul un plaidoyer. Toutes les étapes ne sont pas maîtrisées et l'on met l'accent surtout sur les échanges avec les autorités. Des documents de qualité avec un argumentaire pour la viabilité de l'AFP et le crédit agricole adapté sont produits mais ils ne sont pas encore diffusés. Les problèmes en lien avec l'élevage, la disponibilité de la main d'œuvre agricole, la production et consommation des produits locaux sont diagnostiqués, mais pas toujours de manière rigoureuse. La priorisation est faite ainsi que la restitution. Dans certains cas, l'on arrive même à choisir une ou deux thématiques sur lesquelles travailler, ce qui constitue un bon pas pour commencer le dialogue politique et arriver au plaidoyer mais dans la majorité des cas il n'existe pas encore un document stratégique qui soutient la démarche.

En termes d'organisation du travail, les réflexions ne sont pas assez décentralisées avec seulement les commissions thématiques et les assemblées générales. La création des cellules de réflexion-actions dans les sections communales seraient, dans ce cas, très opportune. Cela devrait contribuer à un premier jet de réflexion sur les solutions à apporter. Ainsi, les commissions thématiques auraient des bras plus longs dans les sections communales. Ce qui limiterait également le déplacement permanent des membres des commissions.

Il y a lieu également de mentionner une méconnaissance de certains acteurs et actrices des ECDP. Toutes les associations ne sont pas directement représentées, ce qui est normal. Elles sont représentées dans les ECDP à travers des délégués de leur sous-secteur mais tous les responsables des organisations ont été informés de la mise en place de ces structures. Quoiqu'ils ne soient pas directement liés à ces structures, certains présidents et coordonnateurs d'OPA connaissent la structure sur le doigt de la main. Mais les membres ne sont pas toujours informés. Certains d'entre eux prennent à peine connaissance de cette structure et d'autres n'entendent jamais parler des ECDP. La faute est aux responsables des organisations qui ne communiquent pas et aux représentants des sous-secteurs dans les ECDP qui ne donnent pas de rapports aux acteurs/actrices de leur sous-secteur respectif.



« Je n'ai jamais entendu parler des ECDP. La coordonnatrice a peut-être une idée. Car elle est membre de l'Administration de la Section communale. Si on ne connaît pas l'appellation comment pourrions-nous être au courant de ce que fait cette structure. Mais si, comme vous le dites, elle défend le secteur agricole, nous devons lui apporter tout notre soutien. Car le secteur a besoin d'une telle structure pour forcer les autorités à prendre leur responsabilité en termes de semences de qualité, de crédit agricole au profit des productrices, des commerçantes et des transformatrices des produits agricoles et pour freiner le vol du bétail dans le milieu paysan. Car, un cabri, un bœuf ou n'importe quel animal domestique constitue le carnet de banque du paysan. Une structure qui force l'État à remplir sa mission a toute sa place dans la communauté ».- **Elianise Durand, Membre de l'Association des Femmes pour le Développement de Beaumont**

4.3 Les changements induits par les ECDP communaux

Les espaces de concertation permettent aux acteurs et actrices du secteur agricole de mesurer leurs poids effectifs dans le système agricole communal. Ils commencent, dans une certaine mesure à porter l'État au niveau local et départemental à agir sur des problèmes majeurs qui datent de plusieurs décennies. Ces structures invitent les acteurs et actrices du secteur agricole à l'action. Ils commencent à comprendre ce que c'est que la gouvernance agricole inclusive. À tort ou à raison, ils croient en une synergie avec d'autres structures communales et des regroupements organisationnels au niveau départemental et national pour pouvoir porter l'État à jouer son rôle de régulation, de coordination et de mobilisation des fonds au profit du secteur agricole.

Les ECDP permettent aux acteurs et actrices d'identifier eux-mêmes les principaux problèmes agricoles et, dans la mesure de leurs moyens, essayer d'apporter des pistes de solutions ou d'interpeller les autorités concernées à répondre aux revendications en vue de les résoudre. Ils n'ont pas de grandes réalisations à leurs actifs mais le peu qu'ils ont pu faire sont encourageants et encouragés par la population.

Les membres de la population ont, avec la présence des ECDP un instrument pour les aider à expliquer certains problèmes du secteur agricole dans le sens que ces structures facilitent le dialogue entre les différents acteurs et actrices du secteur et les autorités établies. Comme des structures participatives, les ECDP encouragent et constituent un outil important pour le partage d'expérience entre tous les sous-secteurs du système agricole communal.

Les thématiques du secteur agricole sont traitées par les actrices et acteurs eux-mêmes. Dans une perspective de résolution, ce sont ces mêmes actrices et acteurs qui définissent leur priorité. Ce qui les permet a de prendre connaissance des problèmes agricoles confrontés dans d'autres sous-secteurs et aider d'apporter des pistes de solution.



« Autre aspect à considérer est le niveau de participation des jeunes dans la prise de décision au niveau de l'ECDP. Cet aspect signifie que les jeunes ont une voix significative sur les questions qui affectent leurs vies, leurs secteurs et leurs communautés. Le plus important est que chacun a le même droit. Tout se fait de commun accord. Les jeunes participent comme tous les notables et les autorités établies dans la planification des activités et l'exécution de toutes les tâches liées au fonctionnement et au développement de l'ECDP. Le changement opéré est surtout dans le comportement des acteurs et actrices. Ils comprennent que tant qu'ils seront impliqués dans les grandes décisions qui concernent le secteur au niveau communal, il sera possible de frayer un meilleur chemin pour le développement de l'agriculture familiale paysanne et de tous les autres sous-secteurs agricoles ». – **Milien Léo, AFP, Roseaux.**

4.4 Facteurs conduisant au changement

La formation, l'appui-conseil et le soutien constituent les principaux facteurs à la base des résultats obtenus par les ECDP. Grâce à ces appuis, les actrices et acteurs sont conscientisés et outillés sur des problématiques clés du secteur agricole et se sentent plus à même d'échanger entre eux en vue d'une solution concertée. La méthodologie appliquée dans le montage et le développement de ces espaces de concertation est aussi un facteur à considérer. À travers le dialogue, la concertation et le dialogue politique, les problèmes clés sont posés et les actrices et acteurs ont pu trouver des propositions afin de faire face à certains de ces problèmes liés à la dégradation de l'environnement, l'accès aux services agricoles appropriés, la protection de la production agricole locale, les infrastructures agricoles, la gouvernance agricole la participation équitable des femmes rurales et l'inclusion des jeunes et des exploitantes et exploitants les plus vulnérables.

La capacité de convocation des leaders n'est pas en reste. La nature des échanges, l'intérêt des actrices et acteurs pour un secteur agricole productif et performant, le renforcement des organisations paysannes, l'habitude de discuter sur des problématiques en vue de la recherche des solutions et le travail en équipe figurent également dans le lot des facteurs qui ont permis de produire ces changements.

La synergie développée entre la composante Concertation et Dialogue Politique de PAGAI et les autres composantes du Programme ont influencé positivement la mise en place des ECDP. Les membres de l'équipe technique se trouvant déjà sur le terrain ont facilité des rencontres avec les actrices et acteurs locaux et le partage de certaines informations clés.

4.5 Les obstacles

Il n'y a pas que des points positifs dans le développement et le fonctionnement des ECDP. Avec de meilleures stratégies de mise en œuvre, d'aucuns croient qu'on pourrait faciliter le travail des commissions. Car les difficultés de déplacement constituent un frein majeur à l'organisation des rencontres. Les ECDP sont montés dans des communes rurales et dans des zones particulièrement de production agricole de montagne. Ce qui sous-tend, dans des zones avec une faible densité. Les actrices et acteurs de ces communes sont très éloignés les uns des autres.

Dans le montage des ECDP, on n'a pas pris en compte l'éloignement des sections communales. Ce problème se pose surtout dans la commune de Chardonnières. Certaines sections communales sont séparées par plusieurs kilomètres dans cette commune. Les routes pour y accéder sont très difficiles. Un meilleur agencement et d'organisation des commissions contribueraient à faciliter la tâche de ces instances qui font pourtant montre d'une volonté sans faille à participer dans toutes les rencontres concernant leur structure.

Une meilleure planification des rencontres ne serait pas non plus trop demandée. Au lieu d'organiser les assemblées générales tous les mois au centre urbain des villes en question, l'organiser à tour de rôle dans les sections communales et dans le centre-ville serait plus approprié. Car si le problème de distance est posé avec acuité dans la commune de Chardonnières, tout indique que ce n'est pas le propre de cette commune. Les trois autres ECDP se plaignent de cette même situation. Conséquemment, certains membres d'ECDP attendent, à chaque rencontre, le remboursement des frais de transport, ce qui est normal vue le coût exorbitant des circuits dans ces zones respectives. Ceci est lié au fait que le financement durable des ECDP n'est toujours pas effectif.

La tradition orale est dominante dans la société haïtienne, les institutions comme les organisations de la société civile n'y échappent pas. Malgré les comptes-rendus, les documents de formation et les outils de travail écrits qui est produits et distribués, la tradition orale constitue un manquement dans le développement et le fonctionnement des ECDP. Ce qui pourrait à terme constituer un frein dans la documentation de la promotion ou défense de certains dossiers.

La déperdition des membres de certaines commissions importantes dont des représentants de l'État, la modalité du choix des représentant-e-s des organisations paysannes constituent également des obstacles au bon fonctionnement des ECDP.

Aussi faut-il également prendre en compte les obstacles liés à la crise sociopolitique que connaît le pays depuis tantôt cinq ans. Ces obstacles ne concernent pas uniquement les grandes villes du pays et les conséquences sont pour le moins visibles. Avec, entre autres, le blocage des routes, le non-rationnement en électricité, la rareté des produits pétroliers et certains produits alimentaires. Ces crises à répétition ont occasionné également la prolifération des gangs armés un peu partout dans le pays.

4.6 Les facteurs justifiant les obstacles

Ainsi, le problème du financement du fonctionnement des espaces de concertation est l'un des principaux obstacles auxquels font face ces structures. Les frais accordés aux membres des instances ne sont pas toujours suffisants pour assurer le transport d'une section communale éloignée au centre-ville. Ce problème de coût du fonctionnement n'est pas spécifique aux ECDP. C'est un défi national pour toutes les organisations et institutions en conséquence de l'augmentation exponentielle du coût de la vie liée à l'aggravation de la crise du pays.

Certains délégués membres n'avaient pas bien compris la démarche de travail ni les principes de fonctionnement des ECDP. Ils pensaient que les espaces de concertation allaient gérer des projets de développement ou des projets humanitaires. C'est ce qui explique, en partie, la déperdition au sein de ces structures. Certains délégués membres attribuent cette situation à un manque de communication de la part des responsables lors du montage des structures. Pourtant dans l'acte constitutif et les règlements internes, ces points sont clairement précisés. Des associations et organisations des différentes catégories d'acteurs et actrices de la communauté ont envoyé des représentant-e-s au sein de l'ECDP sans prendre le temps de bien comprendre les prérequis nécessaires et les compétences nécessaires pour en faire partie.

Les graves problèmes sociopolitiques qui se sont succédé ont eu également des effets négatifs sur le montage, la structuration et le développement des ECDP. Dans bien des cas, avec le blocage des routes et la présence répétée des gangs armés un peu partout dans le pays particulièrement à Chardonnières et à Roseaux, il est très difficile de se déplacer d'un endroit à un autre. Cela engendre l'absence répétée de certains membres et la déperdition définitive d'autres.

4.7 Perception des acteurs et actrices

Les espaces de concertation et de dialogue politique jouissent d'une bonne réputation au sein des communautés. Les notables de ces communautés, les acteurs et actrices du secteur agricole directement impliqués, les autorités locales, les représentants de BAC montrent un certain enthousiasme par rapport à la mise en place de ces structures. Les communautés, estiment-ils, en ont eu grand besoin. L'initiative des ECDP est très bien accueillie dans les milieux.

4.8 Les leçons apprises

Du montage au développement des ECDP, il y a beaucoup de leçons à tirer de ces quatre structures constituées avec des actrices et acteurs des secteurs ciblés ayant des visions différentes et évoluant dans des contextes différents. Ces leçons sont en lien avec un ensemble de faits qui s'avèrent être importants ou indispensables dans la mise en place d'une autre structure de ce genre si l'on devrait répliquer l'expérience. Aussi, trouve-t-on des points d'ombre desquels il faudrait se passer. Les leçons devraient ainsi contribuer à l'institutionnalisation de l'approche ECDP ce qui constitue l'objectif principal de ce travail.

L'approche participative booste les acteurs/actrices. Durant tout le processus de mise en œuvre et de développement des ECDP, il y a un effort visant à inclure les acteurs et actrices dans la conception et l'implantation des espaces, destinés à répondre à leurs besoins en matière agricole. Dans le cadre de ce processus, PAGAI n'a joué qu'un rôle d'accompagnateur-facilitateur. Les associations paysannes et autres organisations et institutions des sous-secteurs du système agricole sont les véritables acteurs et actrices. Ce sont eux qui font la priorisation des problèmes, le diagnostic des problèmes clés retenus et les propositions pour agir en vue de la résolution. Ce qui permet une meilleure appropriation et implication des entités membres de ces structures. Ceci renvoie à une autre leçon qui est de ne pas imposer ses opinions et ses points de vue dans la dynamique des ECDP.

Durant tout le montage des ECDP, il n'a jamais été question de former des sous-commissions spécifiques comme celle du « vol de détail ». Mais la commission gouvernance agricole de

l'ECDP de Beaumont a proposé et défendu l'idée comme une nécessité stratégique et c'est peut-être le point sur lequel le dialogue politique/plaidoyer a le mieux abouti. Cela montre que les solutions aux problèmes agricoles doivent résulter des agriculteurs et agricultrices eux-mêmes, certes avec l'aide de certains accompagnateurs et facilitateurs comme le fait le programme d'Appui à une Gouvernance Agricole et Inclusive.

La flexibilité des tenants du programme et des cadres engagés constitue également un point positif pour les ECDP. Cela permet une meilleure appropriation de la structure et de meilleurs engagements de la part des membres des structures. Le travail en commission sur des thématiques concrètes, la présence et l'engagement des autorités établies dans les structures, la flexibilité des acteurs et actrices, la transparence dans les décisions et l'octroi de financement pour couvrir les frais de déplacement peuvent être des stimulants pour les membres des ECDP dans leur quête de solution à certains problèmes du secteur agricole notamment de l'agriculture familiale paysanne. Mais il n'y a pas que de bonnes pratiques dans la dynamique des ECDP. La rétention d'information par certains représentants et des coordonnateurs d'associations paysannes, la répartition des membres dans les commissions sans tenir compte de la proximité géographique, la non-désignation de certains acteurs importants dans les structures et la perception que les ECDP est un projet de PAGAI sont des points et pratiques sur lesquels il faut agir.

4.9 Les bonnes pratiques

Bonnes pratiques	Leçons apprises
L'approche participative	En impliquant directement les actrices et acteurs du secteur agricole dans la prise de décision concernant leurs sous-secteurs respectifs, ils font preuve d'une meilleure participation et appropriation de ces structures. Ceci envoie à une autre leçon qui est de ne pas chercher à imposer ses opinions et points de vue dans la dynamique des ECDP.
Le travail en commission/ des initiatives concrètes	Sur la base du diagnostic de la situation des exploitations agricoles et de la gouvernance du secteur sur le territoire, l'ECDP établit les différentes thématiques prioritaires sur lesquelles il faudra régulièrement mener des réflexions-propositions. Le travail est le fruit des discussions avec les actrices et acteurs réels et vue d'établir et de concrétiser des pistes de solutions.
Implication des autorités établies	La présence des autorités établies dans les espaces de concertation a des avantages et des inconvénients. Elle permet de supporter les activités entreprises en facilitant la recherche des partenaires capables d'aider à solutionner les problèmes et encourager l'État à se tenir aux côtés des producteurs et productrices. Mais leur présence peut constituer également un frein dans la tenue des débats sur certains faits en lien avec les autorités locales ou départementales.

Flexibilité des facilitateurs	PAGAI n'impose rien aux acteurs et actrices à part leur accompagner à s'impliquer et se faire entendre dans la gouvernance du secteur agricole. En général les décisions imposées ne contribuent pas à des solutions durables. Elles ne découlent pas toujours des vrais problèmes du secteur. Les problèmes mal posés seront très difficiles à résoudre en témoignent la réussite des actions entreprises contre le vol de bétails dans la Grand'Anse.
La transparence	Toutes les décisions prises sont issues des discussions engagées dans les assemblées générales de ces structures. Les ECDP constituent des espaces d'audience pour poser les problèmes agricoles. C'est l'une des approches la plus inclusive qui existe dans le secteur agricole. Tout est discuté et la grande majorité des acteurs et actrices est au courant de ce qui a été décidé et de ce qui va se passer.
La participation des jeunes et des femmes	Les jeunes et les femmes sont majoritaires dans la société. Ils subissent comme tous les autres catégories sociales les méfaits de l'exclusion. Les impliquer dans les ECDP et les décisions concernant le secteur ne peut être que bénéfique surtout en tenant compte de leurs apports dans les débats en lien avec certaines thématiques. Ensemble, femmes, hommes et jeunes, on peut réaliser de grandes choses.
Les agriculteurs / agricultrices dans les plaidoyers	En intégrant les actrices et les acteurs du secteur agricole dans tout le processus de plaidoyer pour le secteur, ils/elles se sentent mieux valorisés-es, mieux impliqués-es dans les grandes décisions concernant le secteur. Et le fait d'avoir son mot à dire sur le devenir du secteur peut constituer une sorte de catalyseur pour redonner à l'agriculture familiale paysanne sa place dans le milieu rural haïtien.
La priorisation de solutions concertées	La négociation crée un climat paisible, un climat de confiance entre autorités et acteurs/actrices du secteur agricole.
La régularité dans les échanges	La concertation permet d'avoir une plus large compréhension des problèmes auxquels est confronté le secteur agricole.
La participation des paysans-paysannes dans la recherche de solutions	La concertation entre les acteurs/actrices permet de faire un bon diagnostic des problèmes, les regrouper et les prioriser afin d'adresser certains d'entre eux et solliciter l'apport des autorités et des organisations non-gouvernementales à en adresser d'autres.
Impliquer les autorités dans la définition des problèmes et dans la recherche de solutions	Le dialogue politique continu anticipe le conflit permanent généré par les revendications de la population entre les acteurs/ actrices et les autorités établies.

4.9 Les mauvaises pratiques

Mauvaises pratiques	Leçons apprises
Rétention d'informations	Le partage d'information est à l'institution ce que le ballon est au football. Dans le cas des ECDP, les actrices et acteurs les moins intéressés sont ceux qui ne savent pas ce que font ces structures. Les représentant-e-s ne partagent pas toujours les informations avec leurs secteurs respectifs et quand ils les partagent avec les coordonnateurs-trices des associations, ces derniers gardent l'information pour eux et ne la partagent pas avec le reste de leur équipe. Ce qui constitue un point assez négatif pour une plus grande implication de la population dans la dynamique des ECDP.
L'éloignement des membres d'une même instance	L'un des principaux facteurs générant les problèmes de régularité dans la tenue des rencontres des commissions et même des assemblées générales des ECDP, c'est l'éloignement des membres vivant dans les sections communales très reculées du centre-ville.
Des leaders importants en lien avec le secteur ne sont pas désignés dans les ECDP	Les représentant-e-s des acteurs et actrices au sein des ECDP ne sont pas toujours les délégués les plus capables. Cela est dû à un manquement lors du montage. On a demandé aux associations de chacun des sous-secteurs de désigner des délégués pour représenter leur sous-secteur dans la structure, les choix ne sont pas toujours les plus adéquats. Avec des représentant-e-s plus dynamiques, compétent-e-s, les débats auraient été plus animés et les démarches pour la concrétisation des propositions plus effectives dans certains ECDP.

6 DEFIS DE L'INSTITUTIONNALISATION

Assurer la durabilité des ECDP communaux demeure la principale préoccupation des tenants de PAGAI. Les ECDP jusqu'à date fonctionnent comme étant une initiative appuyée et supportée par le programme et il y a une grande inquiétude sur l'avenir de ces espaces de concertation après le départ de PAGAI. Tout indique que les espaces de concertation ne sont pas assez matures pour s'institutionnaliser, pour sortir d'une « logique d'initiative » et assurer une pérennité certaine sans un accompagnement soutenu. Aucune de ces structures n'a plus de quatre ans. Et l'institutionnalisation relève souvent d'un processus relativement long surtout dans le cas des ECDP dont l'approche est nouvelle. En ce sens, il est important de rappeler que PAGAI est un programme de douze années en 3 phases de quatre ans. Mais pour des difficultés liées à la continuation du PFT dans la région de l'Amérique latine et en Haïti, la durée du programme a été réduite à quatre années.

Au niveau des ECDP, certains sont en avance par rapport à d'autres sur les procédures à mettre en place en vue de leur durabilité. La présence de la mairie au sein de ces structures peut

constituer un atout majeur mais pas au niveau financier. Et quand on sait que la finance constitue le principal facteur limitant au développement de ces structures, il est légitime de se demander pour combien de temps elles pourront survivre après le départ de PAGAI. Heureusement que les ECDP commencent à se préparer en conséquence. A chaque assemblée générale, une cotisation est réclamée des membres. Est-ce logique qu'ils mettent à la fois leur temps, leur savoir et leur faible économie à la disposition de la structure ? Certains acteurs, notamment ceux de Beaumont et de Les Anglais affirment leur volonté de le faire. Mais la volonté ne suffit pas toujours. L'institutionnalisation exige qu'un consensus soit trouvé par les sous-secteurs et les autorités établies autour de la nécessité de garantir un environnement favorable au développement des ECDP. Ce qui doit prendre en compte tous les aspects y relatifs notamment, en capital humain en vue de continuer à garantir des modules de formation adaptés au processus et la finance sans laquelle nombreuses activités des ECDP seront bloquées surtout que ces entités n'ont pas à gérer des projets.

L'idée de se constituer une force de propositions et de pressions pour porter les décideurs à prendre leur responsabilité est motivante et la grande majorité des actrices et acteurs y adhère. Ils gardent à l'esprit que les ECDP, en tant qu'initiative citoyenne, restent le moyen le plus sûr pour parvenir à trouver des solutions collectivement aux différents problèmes auxquels est confronté le secteur agricole haïtien à travers toutes ses composantes.

La pérennisation des espaces de concertation s'impose comme une nécessité dans les quatre communes où le programme PAGAI est implémenté. Tous les acteurs interviewés ont vu dans ces structures, des mécanismes capables d'aider le secteur agricole à se relever. Certains y entrevoient un service d'intérêt public. Ils croient, de

« Je suis prêt à supporter la structure à réaliser ses activités. Le local de la mairie est disponible et s'il le faut un arrêté communal sera pris pour inclure la structure comme une cellule de réflexion de la mairie afin de l'institutionnaliser et l'inscrire dans le temps. La mairie sait que c'est une structure importante pour la commune. Nous ferons tout pour la mettre en relation avec des institutions capables de l'aider surtout au niveau de la formation. Mais l'institutionnalisation dépend de la qualité de service fourni à la communauté »- **Jacquet Kersaint, agent intérimaire de Beaumont)**

ce fait, que toutes les forces vives des communautés respectives doivent collaborer pour assurer la longévité de ces dernières. Certains outils sont déjà à la disposition des ECDP. Partout, le local de la mairie et des Bureaux agricoles communaux sont à leur disposition. L'un des maires de Les Anglais et également de Beaumont se disent prêts à favoriser la prise des décisions faisant de ces structures une cellule intégrante de la Mairie avec la même mission et les rôles définis par le Programme d'Appui à une Gouvernance Agricole et inclusive. Mais cette proposition a des avantages et également beaucoup d'inconvénients.

Mais on est encore loin de penser que cela suffit à garantir la survie de ces importantes entités. Outre certaines autorités, la population s'implique pour l'instant. La continuité de cette implication dépend en grande partie de l'accomplissement de ces structures. Chaque ECDP a un agenda de travail pour la nouvelle année. En plus de cela, travailler en réseau peut constituer un vrai plus dans ce processus. Ensemble, ils pourront faire plus, avoir plus d'impacts et constituer une force plus imposante s'ils parlent d'une même voix.

Ainsi, contracter des alliances avec des institutions locales n'est pas à écarter. Les mairies, les BAC et la Direction départementale agricole de la Grand'Anse apportent leur support, incitent certaines ONG et d'autres institutions à adhérer à la démarche. Mais pour ce faire, la communication doit constituer une rubrique comme toutes autres au sein des ECDP. Car, mieux on est connu, mieux ses accomplissements font écho, plus on a de l'opportunité de contracter des partenariats équilibrés avec les institutions importantes. Chaque action entreprise sera significative dans le processus de survie. Développer des activités d'intérêt au sein de la structure peut s'avérer aussi positif et motivantes.

7 RECOMMANDATIONS

En quatre ans, les espaces de concertation ont atteint un niveau de développement assez considérables en tenant compte qu'il s'agit d'une nouvelle approche et surtout des actrices et acteurs qui n'ont pas forcément la même compréhension sur le développement du secteur agricole notamment l'agriculture familiale paysanne délaissée par les décideurs depuis tantôt un demi-siècle. Prévu initialement sur une période de 12 ans, ce programme aura été mis en œuvre et développé sur une période de quatre ans soit un tiers du temps prévu. Mais tout le monde est d'avis que l'approche ECDP est l'une des meilleures formules pour impliquer les principaux acteurs et actrices du secteur agricole dans les décisions qui engagent le secteur. Cette approche met au centre le potentiel capital d'autonomisation des acteurs et actrices du secteur agricole dans le diagnostic des problèmes et dans la contribution à trouver des solutions durables aux problèmes. C'est le lieu par excellence réservé à la concertation et aux dialogues politiques considérant la diversité d'actrices et d'acteurs présents et l'approche favorise la participation. Les espaces de concertation sont, à ce niveau, sur la bonne voie. Mais le chemin à parcourir est encore long. D'importants prérequis sont à prendre en compte dans ce cheminement vers l'atteinte des objectifs poursuivis dont les plus importants sont la survie de ces structures de propositions et de pressions et leur pleine capacité à participer et à influencer les décisions concernant le secteur.

L'accompagnement au renforcement des ECDP dans l'optique de mener à bien leur mission est primordial. La formation continue est l'un des aspects les plus sollicités par les acteurs et actrices. A ce niveau, les autorités locales ne sont pas en reste. Ils croient qu'il faut continuer à appuyer ces espaces techniquement et méthodologiquement. Comment et par quels moyens assurer la survie de ces structures figurent parmi les grandes préoccupations à la fois de PAGAI, des membres des ECDP, des autorités locales et même de certaines associations paysannes.

Plusieurs formations sont données sur des thématiques clés au développement des ECDP. Ces dernières ont des impacts sur le renforcement des compétences, le leadership, la confiance en soi et la primauté des acteurs et actrices. Pendant une semaine, on a pu mesurer les acquis de cette approche et l'on comprend qu'il y a d'autres pas à franchir. Les principes de collaboration sont bien assimilés dans la mesure où l'on arrive à bien gérer les conflits internes mais ceux ayant rapport à l'autonomisation et la poursuite des actions clés sont à consolider.

Inciter les jeunes cadres à intégrer la structure : Dans les discussions avec les acteurs et actrices deux points reviennent de manière récurrente : le financement et la formation. Ainsi, pour assurer une meilleure survie de ces structures, attirer des jeunes dynamiques, bien-formés et des professionnels expérimentés est à encourager. Cela permettra aux membres des ECDP d'être imbus des améliorations des techniques culturelles apportées par les instances décisionnelles en

vue de meilleurs rendements agricoles, d'être au courant des études réalisées par les universités et les centres de recherche sur les maladies et les innovations agricoles, ou d'être mieux informés sur les facteurs de blocage liés aux politiques publiques afin de forcer leur application dans leurs milieux respectifs ou de mener des plaidoyers pour la levée des blocages.

Etablir des partenariats avec des institutions de formation : Dans le plan de survie des ECDP, il faut mettre l'accent sur l'établissement des partenariats avec des institutions locales et régionales capables d'assurer ou de faciliter la formation continue et adaptée des membres. Mais pas n'importe quelle formation. L'on parle des formations adaptées aux besoins des ECDP et des sous-secteurs agricoles. Les formations doivent prendre en compte les principaux domaines de compétences : savoirs, savoir-faire, savoir-être ; développés dans le cadre de la formation continue des agriculteurs et agricultrices en activité qui peuvent concerner un large spectre : celles-ci vont des savoir-faire et savoirs techniques et scientifiques au développement de la confiance en soi et du leadership, en passant par les compétences numériques et le développement des capacités d'analyse et de communication sociale. Pour ainsi dire, les institutions à contracter doivent avoir une certaine habitude de travailler dans le secteur agricole et dans la mobilisation sociale.

Développer des liens avec des ONG de la place : la survie des ECDP dépend également des relations développées avec la société civile notamment les organisations non-gouvernementales évoluant dans le secteur agricole. Ces ONG peuvent ne pas avoir de rubrique de gouvernance agricole mais on peut les amener à agir dans les intérêts des agriculteurs et agricultrices de la zone. On peut établir des accords pour que les semences, les intrants, les prestataires de services ou autres produits ou services utilisés soient, dans la mesure du possible, issus de la région.

Meilleure organisation des rencontres et répartition des membres dans les commissions : Il faut éviter à tout prix de faire des rencontres infructueuses. L'agenda de la rencontre doit être bien préparé avec les différents points à développer et les objectifs poursuivis à travers chaque point développé. Aussi, dans la répartition des membres dans la commission, il faut prendre en compte la proximité géographique. Il serait bénéfique en temps, en moyens économiques et en performance que les membres d'une même commission soient issus de sections communales plus proches. Il est aussi important de mettre en place des groupes thématiques dans les sections communales, ce qui limiterait le nombre de rencontres des commissions et permettrait d'établir des propositions de bas (groupe thématique) en haut (commission).

Communiquer : La communication fait défaut dans les ECDP. Ces structures devraient prendre des dispositions afin de se faire connaître et faire connaître leurs activités dans le département et l'ensemble du pays. La communication doit être interne et externe. Les invitations, l'agenda des rencontres, le procès-verbal des rencontres, le partage des informations avec les membres et les groupes qui ne sont pas présents, l'information sur des possibles partenariats avec des institutions ou projets, tout doit se faire avec la plus grande transparence. Communiquer est un acte social qui forme, maintient et transforme une relation. La vocation d'une association est entre autres de créer et de maintenir du lien social entre les différents publics.

L'enjeu de la communication associative c'est de créer des liens :

- Entre les membres ;
- Avec des sympathisant-e-s qui soutiennent le projet associatif ;
- Avec des personnes qui ne connaissent pas l'association mais qui pourraient lui apporter un soutien sous forme d'idée, de temps ou d'argent ;
- Avec des pouvoirs publics pour la reconnaissance légale ou morale et pour l'appui financier ;

- Avec des partenaires financiers

La communication associative repose sur l'interactivité, le dialogue et la convivialité. Tous les médiums sont bons : les médias traditionnels, les réseaux sociaux, les visites...

Clarification des rôles : Dans les ECDP comme dans toutes les actions appuyées par PAGAI, l'approche systémique est très prisée. C'est une bonne chose dans la mesure où tout le monde est impliqué dans une structure. Et celle-ci comprend dans quel système ou sous-système qu'il évolue. Mais il faut aussi qu'un leadership collectif émerge pour mener la barque quand il y a un problème.

Faire un plan des activités à entreprendre à court et à moyen terme : certaines fois, se fixer des objectifs peut constituer un stimulant pour aller de l'avant. De plus l'apparition des acteurs et actrices ne faisant pas partie intégrante des ECDP dépend en grande partie des actions posées. Le concret doit être le symbole de cette structure. Les espaces sont importants pour le secteur non pas à travers les réunions périodiques ou les assemblées générales mais par leurs accomplissements ; à savoir le nombre de dossiers défendus, les pistes de solutions proposées et les interventions des autorités établies commanditées par la structure.

Prôner la documentation : Il faut continuer à faire la promotion de la documentation. La tradition orale peut constituer un frein au processus de développement de ces importantes structures. Pour contracter certaines alliances, l'archive peut jouer un rôle de premier plan. Les institutions préfèrent avoir à faire à des dossiers bien documentés que de simples explications orales.

8 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La méthodologie et les outils utilisés dans le montage des Espaces de Concertation et de Dialogue Politique sont répliquables et méritent d'être répliqués dans d'autres projets relatifs au secteur agricole et ceux visant la participation inclusive de n'importe quel autre secteur. Les différentes étapes de montage et de renforcement des capacités des membres sont des preuves que l'acteur agricole est au centre des décisions et ce sont des aspects sur lesquels on peut et doit capitaliser. Les ECDP commencent à avoir une certaine influence sur ce qui se fait dans le secteur. Des problématiques sont priorisées et le fait que la population y adhère sans problème montre que ces structures sont sur la bonne voie. La plus-value de cette démarche est que, dans une certaine mesure, des membres du secteur agricole parviennent à mettre de côté leurs différences pour s'asseoir sur une même table dans l'optique de trouver des pistes de solution aux problèmes du secteur. Ils parviennent à pointer du doigt certains problèmes chroniques du secteur agricole.

Techniquement, les espaces montrent qu'ils peuvent fonctionner comme des institutions autonomes. La préparation d'un agenda de travail, le diagnostic des problèmes, la priorisation des problèmes, la restitution et la proposition des pistes de solution à certains problèmes sont des activités déjà réalisées. Le secteur avait besoin de tout ça et même plus encore. Mais là encore, on peut se poser des questions sur la capacité de ces groupes à influencer vraiment les décideurs. Ils font beaucoup d'efforts pour amener certains ordonnateurs sur la table mais les résultats ne sont toujours pas à la hauteur des attentes.

Les analyses montrent que les ECDP sont encore à leur début et leur avenir n'est pas vraiment assuré sans une prise en charge financière de leur fonctionnement à travers des structures

locales ou régionales ou sans un partenariat qui prend en compte cet aspect et celui du renforcement des capacités de ces groupes. Seules, tout indique qu'ils n'y arriveront pas.

Après la priorisation des problèmes, sans les moyens économiques adéquats, on ne pourra pas arriver à mener un plaidoyer, car la première démarche adoptée par les ECDP est l'organisation d'ateliers dans l'optique d'impliquer tout le secteur dans la démarche. La conscientisation, la sensibilisation, la mobilisation, la négociation et le dialogue politique sont des étapes de plaidoyer qui nécessitent un peu de moyen lequel constitue l'un des principaux objectifs des ECDP. Ainsi certaines actions doivent être posées dans l'optique de pérenniser, d'institutionnaliser les ECDP et si l'on veut reprendre cette expérience dans d'autres communes du pays. À ce niveau, ils sont sur la bonne voie en témoignent ce qu'ils ont déjà réalisé dans leurs communautés respectives.

Annexer ces espaces au patrimoine de la mairie, peut s'avérer positif. Mais ces institutions n'ont même pas les moyens adéquats pour répondre à leurs obligations envers leurs employés. Comment pourront-elles parvenir à aider ces structures à se renforcer ? La mairie en tant qu'institution publique bien ancrée dans la société a quand même un rôle à jouer dans le processus d'institutionnalisation de ces structures. Un simple arrêté communal peut faire une différence. Car cela peut conduire à des possibilités de partenariats entre les ECDP et d'autres institutions publiques ou privées en vue des apports techniques ou financiers. Si les ECDP ne peuvent pas être considérés comme des services de la mairie, une reconnaissance à travers un document dûment signé par les agents intérimaires peut quand même aider. Car la mairie est plus entraînée à avoir des cadres qualifiés sur le plan agricole. Dans un partenariat, la mairie peut mettre ses compétences au profit de cette structure dans le but de répondre efficacement à sa mission.

Vue l'importance de ces structures pour le développement du secteur agricole, il est important qu'elles restent en vie, se pérennisent. Car, considérant la diversité d'acteurs présents dans ces structures, les ECDP représentent des lieux par excellence réservés à la concertation et au dialogue politique liés au secteur agricole. Le processus de développement avance bien. Mais le chemin à parcourir par ces structures est encore long. D'importants prérequis sont à prendre en compte dans ce cheminement vers l'atteinte des objectifs poursuivis dont les plus importants sont leur survie et leur pleine capacité à participer et à influencer les décisions concernant le secteur.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ambassade de Suisse en République d'Haïti

